





Baromètre des biosimilaires

Plusieurs mesures augmenteront l'impact des biosimilaires en 2024: pharmaciens, médecins et patients sont incités à remplacer les médicaments biologiques originaux par des biosimilaires

Ces mesures sont nécessaires : des économies de 90 millions de francs ont été ratées l'année dernière en raison du recours insuffisant aux biosimilaires

Pratteln/Berne, 16 avril 2024

Augmenter l'utilisation des biosimilaires est plus que jamais nécessaire. Le nouveau Baromètre des biosimilaires montre que des économies de 90 millions de francs ont été manquées en 2023 car les médicaments biologiques originaux onéreux ont continué d'être utilisés dans la moitié des cas au lieu des alternatives biosimilaires moins chères. Face à cette situation, plusieurs mesures entrent en vigueur en 2024 afin d'inciter pharmaciens, médecins et patients à recourir davantage aux biosimilaires.

Depuis 2019, le nombre de médicaments biosimilaires disponibles en Suisse a doublé pour atteindre plus de 40 produits. Leur taux d'utilisation reste cependant trop faible, comme le montre le nouveau Baromètre des biosimilaires de biosimilar.ch, curafutura et Intergenerika. La part des biosimilaires est d'environ 50 %, et ce même quatre ans après leur lancement.

De ce fait, les assurés paient plus qu'ils ne le devraient. En 2023, le recours trop faible aux biosimilaires a empêché de réaliser des économies de 90 millions de francs. « Ces 90 millions de francs ont été dépensés pour rien et sans apporter la moindre plus-value thérapeutique : une situation inacceptable pour les payeurs de primes et que nous ne pouvons tolérer », affirme Pius Zängerle, directeur de curafutura.

Pour améliorer la tendance, plusieurs mesures visant à promouvoir les biosimilaires entrent en vigueur au cours de l'année 2024.

Droit de substitution pour les pharmaciens

Premièrement, les pharmaciens sont désormais habilités à remplacer un médicament biologique original par l'un de ses biosimilaires. Ils disposent de cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2024 (modification de l'art. 52a LAMal). Cela signifie que lorsqu'un patient se présente à la pharmacie avec une ordonnance pour un médicament biologique original (médicament de référence), le pharmacien peut décider de son propre chef de lui remettre un biosimilaire, équivalent d'un point de vue thérapeutique et moins cher. L'interchangeabilité des biosimilaires et des médicaments de référence a été confirmée par <u>Swissmedic</u> en 2023.







Quote-part différenciée pour les patients

Deuxièmement, les patients sont incités à utiliser des biosimilaires par le mécanisme de quote-part différenciée. Celui-ci ne s'appliquait auparavant qu'aux génériques; depuis le 1^{er} janvier 2024, il s'applique également aux biosimilaires. Il crée une incitation financière: si le patient reçoit un biosimilaire, il paie la quote-part normale de 10 %. En revanche, s'il reçoit un médicament de référence onéreux alors qu'il existe des alternatives biosimilaires, il paie une quote-part plus élevée et se montant à 40 % (art. 38a OPAS).

Les garanties de prise en charge des coûts s'appliquent aussi bien aux médicaments biologiques qu'à leurs biosimilaires

Troisièmement, depuis le 1^{er} avril 2024, les garanties de prise en charge des coûts pour les médicaments de référence sont automatiquement valables également pour leurs biosimilaires. Le surcroît de travail administratif est ainsi supprimé en cas de recours à un biosimilaire. En outre, les patients ont la certitude qu'ils continueront à être remboursés par leur assureur-maladie après le passage à un biosimilaire.

Révision des marges de distribution des médicaments

Quatrièmement, de nouvelles marges de distribution des médicaments entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Elles réduiront la mauvaise incitation créée par le système actuel: aujourd'hui, les médecins et les pharmaciens reçoivent nettement plus d'argent lorsqu'ils délivrent un médicament de référence coûteux plutôt qu'un biosimilaire moins cher. Ils sont donc incités à fournir le produit plus cher afin de réaliser une marge plus élevée. Le nouveau système garantit aux biosimilaires l'égalité de traitement en ce qui concerne la marge de distribution.

biosimilar.ch, curafutura et Intergenerika saluent les différentes mesures prises pour promouvoir les biosimilaires. Elles montrent que le Conseil fédéral a reconnu le problème. Grâce au Baromètre des biosimilaires, l'effet de ces mesures sera observé à l'avenir et leur efficacité régulièrement contrôlée.

Le potentiel d'économies va continuer à croître

Le potentiel d'économies que présentent les biosimilaires va continuer à croître dans les années à venir: en effet, les brevets de nombreux médicaments biologiques sont sur le point d'expirer et les biosimilaires correspondants sont en cours de développement. Par exemple, le ranibizumab, un principe actif contre la dégénérescence maculaire, est venu s'y ajouter dernièrement. Au total, le potentiel d'économies supplémentaires d'ici 2030 représente plusieurs centaines de millions de francs. C'est pourquoi les biosimilaires représentent une solution très intéressante pour freiner les coûts du système de santé suisse.

Sources:

OFSP: «Les biosimilaires sont substituables aux originaux», Berne, 22.6.2023; <u>lien</u>







Informations complémentaires:

biosimilar.ch: Daniel Sarbach, directeur de biosimilar.ch, 079 808 45 05, info@biosimilar.ch

curafutura: Adrien Kay, responsable communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch

biosimilar.ch

biosimilar.ch est la communauté d'intérêt visant à favoriser les biosimilaires en Suisse sous la houlette d'Intergenerika. Elle est ouverte à toutes les entreprises en Suisse qui développent, produisent ou vendent des biosimilaires.

curafutura

curafutura est l'association des assureurs-maladie innovants: CSS, Helsana, Sanitas et KPT. curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Intergenerika

Intergenerika s'engage en faveur de conditions-cadres politiques et économiques qui garantissent des économies durables grâce aux génériques à la fois pour les patients, les médecins et le système de santé dans son ensemble.